

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue Saint-Jean • B.P. 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. Standard : 61.24.70.70 - Technique : 61.24.70.33
Abonnements : 61.24.70.30

PUBLICATION PERIODIQUE

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRENEES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F.

BULLETIN N° 3 DU 22 FEVRIER 1993

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE

Situation

Une reprise des vols est notée ces derniers jours.
Un maintien des pucerons observés dans les parcelles levées avant le 25/12 est constatée.
Une légère augmentation des foyers répartis très irrégulièrement dans la parcelle est également notée.

Préconisation

. **Parcelles traitées**

Ne pas intervenir.

. **Parcelles levées avant le 25 décembre non protégées**

Une intervention est nécessaire pour éviter le séjour prolongé des pucerons dans la parcelle, même si ces derniers sont peu nombreux.

Coupler si possible ce traitement au désherbage pour limiter le coût de l'intervention.

. **Parcelles levées après le 25 décembre**

Observez vos parcelles, n'intervenir qu'en présence de pucerons.

Nous vous faisons parvenir le dépliant "Fongicides Céréales" à la rédaction duquel le Service de la P.D.V. a participé.
Conservez-le soigneusement, il y sera fait référence dans nos prochains bulletins.

COLZA

CHARANCON DE LA TIGE

Situation

Il n'est toujours pas observé de reprise de vol de charançons de la Tige du Colza (*Ceuthorrhynchus napi*).
Par contre, quelques captures de Charançons de la Tige du Chou (*Ceuthorrhynchus quadridens*) sont parfois observés. Ces derniers ne commettent pratiquement pas de dégâts sur le Colza.
Les seuls dégâts possibles aux cultures à ce jour seront à attribuer aux pontes de femelles de Charançons de la Tige du Colza en fin Janvier dans les parcelles non traitées (notre bulletin N° 1 du 21/01/93).

Préconisation

Une intervention spécifique est actuellement inutile, trop tardive par rapport au vol précédent (bulletin du 21/01/93).

◆

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRENEES - Directeur gérant : ...